Image not found or type unknown

Cumul accre et ressources en auto-entrepreneur

Par **betrancourt**, le **19/04/2010** à **16:19**

Bonjour,

ma question intervient en complément d'une précédente posée ce matin.
je souhaite passer sous le régime d'auto entrepreneur et facturer ma prestation à l'entreprise pour laquelle je suis actuellement salarié (et qui envisage de me licencier faute de moyens).
on me dit que je peux bénéficier de l'accre, ayant travailllé pendant plus de 10 ans auparavant.
questions :
1/ est-ce compatible de bénéficier de l'accre lorsqu'on passe auto-entrepreneur ?
2/ si oui et si je peux bénéficier de l'accre, puis-je également, en plus de l'accre, toucher un revenu de mes prestations ? en effet il me semblait que l'accre avait pour but de permettre de se lancer en s'engageant à ne pas toucher de salaire en contrepartie....

merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés